Consignes de tri

Bac man : les gestes du tri



Donner une seconde vie à vos papiers

Trier et recycler le papier permet d'économiser des ressources. En effet, il est bien plus écologique de fabriquer du papier recyclé plutôt que du papier issu à 100 % de bois. Selon Citeo, l'éco-organisme chargé du financement de la collecte et du tri des produits recyclables ménagers, produire du papier issu du recyclage permet d'utiliser trois fois moins d'énergie, trois fois moins d'eau et jusqu'à 30 % de CO_2 de moins que la production de papier à base de bois.

Un doute sur un déchet ? Trouvez toutes vos réponses sur **l'application Citeo**.

Le recyclage permet aussi de réduire les volumes de déchets à traiter : moins on met de déchets dans les poubelles ordures ménagères (couvercle bordeaux), moins on en incinère à l'unité de valorisation énergétique du Spernot. D'autre part, le recyclage crée plus d'emplois que l'incinération.

En matière de tri des papiers, Brest métropole se situe dans la moyenne nationale : seulement 44 % des papiers comme les journaux, les prospectus, les cahiers, les courriers sont triés et donc recyclés. À titre de comparaison, l'Espagne recycle 64 % de ses papiers, et l'Allemagne 75 %.

Face à ce constat, il est utile de rappeler que tous les papiers se trient et se recyclent. Ils sont à mettre en vrac avec l'ensemble des autres produits recyclables (bouteilles plastique, cartons...) dans les poubelles ou conteneurs sélectifs (jaunes).

Pas de sac dans la collecte sélective

Tous les produits recyclables : papiers, bouteilles et flacons plastique, cartons, cartonnettes, boîtes de conserve, cannettes, aérosols... sont à déposer dans les poubelles ou les conteneurs sélectifs (jaunes) en mélange et sans sac.

Désormais, plus de doute, il suffit de retenir ces trois règles d'or :
- C'est un emballage ? Déposez-le dans la poubelle de tri !
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Déposez vos emballages en vrac (pas dans des sacs) sans les imbriquer.

Cette consigne semble anodine mais elle est déterminante pour le tri et le recyclage de ces matériaux. En effet, l'intégralité du contenu des poubelles et conteneurs sélectifs est apporté **au centre de tri Triglaz** situé à Plouedern. Ce centre de tri a pour mission de séparer tous les matériaux recyclables pour qu'ils soient dirigés ensuite vers des filières de recyclage adaptées. La séparation des produits ne peut se faire s'ils sont contenus dans un sac ou s'ils sont imbriqués les uns dans les autres.

Le tri des emballages en verre

En 2017, chaque habitant de Brest métropole a trié en moyenne 31,8 kg d'emballages en verre. La tendance est très encourageante. Avec la multiplication des points tri mis en place par la métropole, les tonnages de verre trié augmentent d'année en année (29 kg/hab/an en 2014).

Pour autant, d'après une étude réalisée en juillet 2017 sur le territoire de Brest métropole, près de 3 bouteilles, pots et bocaux sur 10 sont encore jetés avec les ordures ménagères. De plus, il n'est pas rare de retrouver du verre dans les poubelles et conteneurs sélectifs, ce qui engendre des problèmes de sécurité pour les trieurs du centre de tri. C'est de chacun d'entre nous, premiers maillons de la chaîne du recyclage, que dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté. En mettant le verre d'emballage dans les conteneurs dédiés, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100 % et à l'infini.

Quelques conseils et astuces pour trier encore plus et mieux les emballages en verre :

> Où trouver le point tri du verre le plus proche de chez moi ?

› Peut-on mettre la vaisselle (les verres notamment) dans le conteneur à verre ? Non, ces matières ne fondent pas dans les fours à la même température que les bouteilles. Mettez-les dans les gravats à la déchèterie ou dans le bac ordures ménagères.
› Faut-il ôter les capsules métalliques des bocaux et les bouchons des bouteilles ? Oui, il est recommandé de les enlever avant de déposer le verre d'emballage dans le conteneur.